



ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

10 septembre

En 1598, à *Dax*, Guillaume de Massiot, Vicaire général chargé de l'administration du diocèse pendant la vacance du siège, signe et délivre les lettres dimissoriales qui permettent à Vincent de Paul de se faire ordonner sous-diacre par un évêque de son choix. Vincent qui, à cette époque, a dix-huit ans à peine, poursuit ses études de théologie à l'Université de Toulouse. Il a pu, en effet, y suivre à nouveau les cours, car pour regonfler sa bourse d'étudiant, il s'est imposé, pendant quelque temps, de donner quelques leçons dans une institution à Buzet, petite localité située à une trentaine de kilomètres de Toulouse¹.

En 1671, à *Narbonne*, l'évêque, Mgr François Foucquet, confie la direction de son séminaire aux Prêtres de la Mission et s'engage à y entretenir six Prêtres et trois frères. Nos confrères qui s'occuperont des ordinands, donneront des missions et dirigeront le petit séminaire uni au grand, à partir de 1714, ne seront chassés de Narbonne que par la Révolution².

En 1673, quarante deux Sœurs sont réunies pour une *Assemblée extraordinaire* en vue du remplacement de Sœur Suzanne Chanteau décédé au début du mois. Sœur *Renée l'Agneau* (43 ans, 13 de vocation) est élue dépensière. Il lui faut revenir d'Ussel où elle est Sœur Servante. (C)

En 1678, devant les notaires du Châtelet de Paris, Mère Mathurine Guérin, et ses trois officières, Sœurs Suzanne Parant, Marie Chesse et Julienne Laboue, reconnaissent qu'elles *ont la propriété*, la possession, la jouissance de leur *Maison Mère* comportant plusieurs corps de logis, un puits, un jardin et que ses biens sont en la haute justice, censive, seigneurie et police des Prêtres de la Mission. Elles s'engagent à leur payer le cens.

Tout propriétaire d'une habitation ou de terres est tenu de verser un impôt "*le cens*" au Seigneur du lieu. La Maison qu'occupent les Filles de la Charité a été construite sur des terres placées sous la juridiction du Prieuré Saint-Lazare. Comme tout autre propriétaire, les Filles de la Charité s'acquittent annuellement de cet impôt. (C)

En 1714, Mère Jeanne Chevreau signe le contrat d'établissement de *deux Sœurs à Bagnolet*. Les Sœurs sont demandées par le Seigneur du lieu pour le *soin des malades et l'instruction des petites filles*. Il est précisé que la priorité sera donnée aux malades, même au détriment de l'école. (C)

En 1715, suite à la requête présentée par Mère Jeanne Chevreau le 19 mars 1714, un accord est donné aux Filles de la Charité pour la Maison-Mère de *reconstruire le mur d'enceinte* sur les anciens vestiges. (C)

En 1721, le thème de la Conférence de Monsieur Bonnet est la *régularité*, c'est-à-dire sur les motifs d'être fidèles aux Règles et les moyens de conserver cette fidélité. (C)

En 1727, Monsieur Bonnet parle aux Sœurs de *l'école chrétienne*, car certaines jeunes Sœurs craignent d'y être appliquées et font ce qu'elles peuvent pour ne y être envoyées. Monsieur Bonnet développe les motifs capables de faire aimer et estimer cette sainte fonction et la manière de s'en bien acquitter. (C)

En 1794, à *l'Île Madame*, à l'embouchure de la Charente, *Jean Janet*, Prêtre de la Mission, meurt à l'âge de trente-six ans. Né dans le diocèse de Périgueux, il était professeur de théologie à Angoulême quand éclata la Révolution. Il refusa de prêter le serment à la Constitution civile du clergé et, au lieu de se retirer dans sa famille, il préféra continuer à exercer en cachette son ministère dans la ville d'Angoulême. Dénoncé, il est jeté en prison et bientôt après envoyé à Rochefort. Embarqué sur le «*Washington*», les souffrances qu'il y endura, l'épuisèrent à peine débarqué à l'île Madame, il acheva par sa mort prématurée de donner toute sa valeur à son témoignage en faveur de la foi³.

En 1832, à *Paris*, M. de la Bonnardière, vice-président de l'Administration générale des hôpitaux, adresse à M. Etienne, procureur de la Mission, une lettre dans laquelle il déclare : «*Le Conseil des hospices a éprouvé une bien grande consolation en voyant l'empressement avec lequel MM. les Lazaristes ont mis leur maison à la disposition de l'Administration et le dévouement qu'ils ont mis à recevoir les malades et à leur porter les consolations spirituelles.*» En effet, au printemps de 1832, une terrible *épidémie de choléra* avait éclaté à Paris ; entraîné par le bel exemple de l'archevêque, Mgr de Quélen, qui, revenu sans rancune de la retraite à laquelle les passions politiques l'avaient condamné, se dépensait sans compter auprès des malades, la Maison-Mère s'était, par les soins de M. Etienne, transformé en ambulance. Et nos confrères y tirent ce que saint Vincent aurait fait en une telle calamité⁴.

1) *Coste*, I, p. 374 : SV. XIII. p. 3.

2) *Notices*, III, p. 383-384.

3) *Annales* t. 51, pp 181-182 ; t. 90. pp. 44-45.

4) *Rosset* : *Vie de 31. Etienne*, pp. 77-7.

